

**15-16 mai 1534, Nantes**

**Monstres generalles et reveue des gentilz hommes et aultres subietz au ban  
et arriere-ban en l'evesché de Nantes [...] terrouer de Guérande et  
baronnie de la Roche Bernard**

Archives privées

Original, papier

Les auteurs remercient très vivement la propriétaire du fonds d'archives d'où est issu ce document d'avoir permis d'y accéder et de l'étudier. Leurs remerciements vont également à Michel Nassiet pour ses conseils d'édition, la relecture attentive de la transcription et les informations complémentaire fournies.

Présentation

Transcription\*

\*Voir le *Dictionnaire des feudataires* pour la présentation de bon nombre de familles

Index des noms de personne et des noms de lieux

### **Présentation**

Inédit, ce document provient d'un fonds d'archives privées. Il s'agit d'une copie – la mention « copie » figure en haut à gauche de la première page (et elle est encadrée), ainsi qu'en marge – partielle puisqu'elle ne concerne que les feudataires du « terrouer » de Guérande et de la baronnie de la Roche-Bernard – de la montre générale du ban et de l'arrière-ban de l'évêché de Nantes tenue à Nantes les 15 et 16 mai 1534.

Les feudataires sont des hommes ou des femmes tenant un fief noble, tant seigneuries que simples terres tenues à devoir de foi, d'hommage, et de rachat, soit « prochement » (directement) soit indirectement, en Bretagne, du duc puis du roi, ce qui, du point de vue féodal, correspond à la situation des vassaux et des arrières vassaux du duc puis du roi.

En 1534, le « terrouer » de Guérande comprend neuf paroisses : Batz (qui englobe les actuelles communes de Batz-sur-Mer, du Croisic et du Pouliguen), Escoublac (actuelle commune de La Baule-Escoublac), Guérande (à qui est rattachée l'actuelle commune de la Turballe), Mesquer, Piriac-sur-Mer, Saint-André-des-Eaux, Saint-Lyphard, Saint-Molf et Saint-Nazaire (qui comprend la majeure partie de l'actuelle commune de Pornichet (GALLICE, Alain, *Guérande au Moyen Âge : Guérande, Le Croisic, le pays guérandais du milieu du XIV<sup>e</sup> au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses

universitaires de Rennes, 2003, p. 85).

En 1534, la baronnie de La Roche-Bernard comprenait huit paroisses : Assérac (qui comprend alors les communes actuelles de Camoël, détachée en 1790, et de Pénestin, détachée en 1767), Crossac (dont la plupart des terres nobles relèvent de la vicomté de Donges), Drefféac, Herbignac (qui englobe l'actuelle commune de Férel), Missillac (à qui est arrachée l'actuelle commune de La Chapelle-des-Marais), Nivillac (dont dépend La Roche-Bernard), Saint-Dolay et Sévérac (MAITRE, Léon, *L'ancienne baronnie de La Roche-Bernard*, 1893, réimp., Marseille, 1979, Autremencourt, 2014 ; ROSENZWEIG, Louis Théophile, *Dictionnaire topographique du département du Morbihan, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, rédigé sous les auspices de la Société polymathique du Morbihan, Paris, Imprimerie impériale, 1870, p. XIX). En septembre 1544, dans la déclaration de Guy XVII de Laval, baron de La Roche-Bernard, figurent les paroisses de Nivillac, Saint-Dolay, Missillac, et en partie Herbignac, la trêve de Camoël, Sévérac, Drefféac et Crossac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881). Les autres paroisses de la baronnie relèvent alors de la seigneurie d'Assérac qui est un démembrement de la baronnie de La Roche-Bernard.

Le « terrouer », sous les Montforts, constitue, selon Marcel Planiol, une région militaire particulière (PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions, de la Bretagne*, 4 vol., Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1981-1982, t. IV, p. 21). Toutefois le « terrouer » peut également figurer dans la circonscription militaire « deçà Loire » (au nord de la), voire plus globalement dans l'évêché de Nantes, (GALLICE, *op. cit.*, 2003, p. 100-102), est resté une circonscription pour la mobilisation des hommes au titre du ban et de l'arrière-ban au début du XVI<sup>e</sup> siècle : ainsi en 1522 ou/et 1523, des « gentilhommes du terrouer » sont-ils rassemblés, avec d'autres, à Saint-Mahé et Brest pour faire face à de possibles descentes anglaises (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 1229/1, compte de tutelle de Tristan Le Pennec (1516-1528) ; f<sup>o</sup> 32-32 v<sup>o</sup>). Le fait que d'autres sujets aux armes soient rassemblés à ceux du « terrouer » n'est pas non plus chose nouvelle : ainsi, le 12 août 1467, sont-ils convoqués avec ceux de la baronnie de La Roche-Bernard et de la vicomté de Donges, pour une montre qui doit avoir lieu le 29 août à Lohéac (*ibid.*, B 5, f<sup>o</sup> 105-107 et f<sup>o</sup> 112 v<sup>o</sup>, 20 août 1467).

Au vu de l'écriture, cette copie, portant la signature de Pierre Lescouble, pourrait être immédiatement contemporaine de la montre et avoir été établie à partir du procès-verbal officiel de celle-ci. Les cacographies touchant les toponymes et les patronymes donnent à penser que le scribe responsable de l'original n'est pas familier de ces lieux ni de ces familles, et qu'il a été choisi à Nantes lors de la montre. Une telle copie devait être initialement destinée aux autorités administratives du « terrouer » de Guérande.

Il faut sans doute envisager plusieurs copies officielles. La présence de l'une d'entre elles dans ce fonds d'archives privées ne peut s'expliquer qu'en raison d'une procédure

engagée par un de ceux (descendants ou non) qui possédèrent ensuite de ce fonds. Ce lien est signalé par une annotation qui figure en marge de la première page : « le s<sup>r</sup> de Senon, fol. 12 ». Cette mention précède les indications – « M.g.p. cassier » – qui renvoient à des références d’archivage. D’autre part, le fait qu’une copie partielle du XVIII<sup>e</sup> siècle (page recto verso), établie sur papier timbré, figure parmi les actes fournis par Philippe Yviquel de l’Esclly, s<sup>r</sup> de Coëtcaret, lors de la réformation de la noblesse de 1740, atteste que cette « copie certifiée » a été utilisée, à cette date, comme pouvant justifier de la noblesse de sa lignée ; le procès-verbal étant resté ensuite en sa possession. Cette indication, donne à penser qu’en 1534, Senon (Saint-Nom) est en possession d’un ancêtre de Philippe Yviquel en la personne de Pierre Yviquel, dit de Bray, et qualifié s<sup>r</sup> de Senon (GUERIN de LA GRASSERIE, Alexandre-Prosper, *Armorial de Bretagne*, 2 vol., Rennes, Deniel, 1845-1848, t. II, p. 534). Mais en réalité, ce n’est qu’en 1566, qu’il acquiert Senon qui appartient encore en 1536 à Henri Sorel. La terre a été ensuite, dans un premier temps, en 1563, acquise par Jean du Boays, seigneur de Baulac et de Careil, pour la somme de 6 000 livres, puis le 2 septembre 1566 par Pierre Yviquel (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1463). Si cette famille n’est pas maintenue dans la noblesse lors de la réformation colbertienne, elle l’est par arrêt du 23 août 1740 : Yviquel de L’esclly famille maintenue « par arrêt du 23 août 1740, au rapport de M. Lelong du Dreneuc. Orig. du Croisic. Extraction. Famille éteinte (fondue dans La Monneraye) », GUERIN de LA GRASSERIE, *op. cit.*, t. II, p. 534.

Ce document inédit, qui est le plus ancien de ce type concernant l’évêché de Nantes – alors que pour les autres évêchés de Bretagne des montres générales du ban et de l’arrière-ban, à l’époque ducal puis au début du XVI<sup>e</sup> siècle ont été édités et étudiés – a fait l’objet d’une étude voir GALLICE, Alain, FAUCHERAND, Charlotte, « Les feudataires du “terrouer” de Guérande et de la baronnie de La Roche-Bernard à la montre générale du ban et de l’arrière-ban de l’évêché de Nantes (15-16 mai 1534) d’après un document inédit », *Mémoires de la Société d’histoire et d’archéologie de Bretagne*, t. CII, 2024, à laquelle nous renvoyons.

D’autre part, ce travail a donné lieu à la rédaction d’un *Dictionnaire des feudataires* consultable sur le site *Amis de Guérande, Archives partagées / Dictionnaire des feudataires*

GALLICE, Alain, FAUCHERAND, Charlotte

## Transcription<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Les abréviations ont été restituées, la ponctuation et les lettres capitales initiales des toponymes et patronymes, ajoutées.

(f° 1 [p. 49])

[en marge, d'une autre main plus récente]

15 et 16 may 1534, copie

Monseigneur Pierre Glé chevalier, seigneur de Lesponniere et Kerberné<sup>2</sup>, noble et puissant François Le Porc, connétable de Nantes<sup>3</sup>

Copie du ban et arrière ban

Le s<sup>f</sup> de Senon, fol. 12, cassier C

Monstres generalles et reveue des gentilz hommes et aultres subietz au ban et arriere-ban en l'evesché de Nantes, tenues audict Nantes es liczes<sup>4</sup> sur la mothe Saint André<sup>5</sup>, par missire Pierre Glé, chevallier, seigneur de Lesperonnyere et de Kerbernec, commys quant adce par hault et puissant monseigneur le sire de Chasteaubriend<sup>6</sup>, de Montafillant, de Candé, Derval et Malestroict, comte de Plorhan, gouverneur et lieutenant general pour le Roy en Bretagne, assistant noble et puissant François Le

---

<sup>2</sup> Pierre Glé est mentionné comme « chevalier, s<sup>f</sup> de Kerbernez, de l'Esperonnière, de la Houssaye, de Cheviré, des Ripvières et de l'Espinay, conseiller et maréchal des logis du roi » dans un aveu qui lui est rendu par Jean Davy demeurant au village du Cloux en Carquefou (Arch. mun. Nantes, CC 350, 26 février 1537, parchemin servant de couverture). Il est l'époux de Marguerite Chauvin, dame de l'Éperonnière, en la paroisse Saint-Donatien de Nantes, petite-nièce de Guillaume Chauvin, chancelier de Bretagne (1459-1480). « Les Glé de la Costardaye, d'une ancienne famille de l'évêché de Saint-Malo, possessionnées aussi dans celui de Saint-Brieuc, y ont comparu aux réformations et montres de 1441 à 1535. Deux arrêts de la Chambre de réformation des 4 février 1669 et 22 mai 1670 ont maintenu, des membres de la même famille, nobles d'ancienne extraction de chevalerie » (SAULNIER, Frédéric, *Le Parlement de Bretagne, 1554-1790 : répertoire alphabétique et biographique de tous les membres de la Cour, accompagné de listes chronologiques et précédé d'une introduction historique*, Rennes, J. Plihon et L. Hommais, 1909, t. I, p. 431)

<sup>3</sup> François Le Porc, s<sup>f</sup> de Larchapt, (Romagné, Ille-et-Vilaine), et du Moulin (Nort-sur-Erdre, Loire-Atlantique), écuyer tranchant de la reine, époux de Nicole de La Rivière. Il rend aveu pour les fiefs et juridictions de Villeneuve et du Moulin en Nort en 1541 (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 258) et encore Meix et Saint-Mars-la-Jaille relevant de la baronnie d'Ancenis (*ibid.*, E 238). Il occupe déjà la fonction de connétable – charge militaire – de Nantes en 1522 (Arch. mun. Nantes, CC 109, compte de Bertran Morin). Il décède, le 17 avril 1548, et son fils Jean lui succède dans ses fonctions. Ce dernier épouse, en 1535 (contrat de mariage du 10 juin), Marthe de La Porte, héritière du baron de Vezins en Anjou.

<sup>4</sup> Les lices étaient situées hors de l'enceinte de la ville de Nantes, devant les douves sèches des remparts et bordées par un bras de la Loire aujourd'hui disparu. L'abbé Travers rapporte qu'en 1580 également, s'est tenue une montre du ban et de l'arrière-ban sur la motte Saint-André (TRAVERS, Nicolas, *Histoire civile ; politique et religieuse de la ville et du comté de Nantes*, 3 vol., Nantes, Forest, 1836-1841.

<sup>5</sup> Actuel cours Saint-André. Le principal propriétaire des terrains était le chapitre de la cathédrale. En 1528, celui-ci accorde un terrain le long du rempart de la motte Saint-André pour l'implantation d'une corderie, contre paiement d'une rente. En 1552, le chapitre fait installer un gibet sur cette motte. Le chapitre tire des revenus de quatre foires, qui se tiennent en ces lieux les jours de la Saint-Clair (Clair de Nantes, supposé premier évêque de Nantes, fêté le 10 octobre), la Saint-André (30 novembre), la Saint-Marc (25 avril) et la Saint-Antoine (13 juin). La « motte Saint-André » accueille alors des marchands de bétail.

<sup>6</sup> Jean de Laval (1486-1543), baron de Châteaubriant, gouverneur de Bretagne de 1531 à 1543. Voir sur ce personnage, récemment parus, WALSBY, Malcom, *The counts of Laval, culture, patronage et religion in fifteenth and sixteenth century France*, Aldershot, Ashgate, 2007 ; BOUVET, Christian, *Châteaubriant de la Renaissance à la Révolution, 1500-1788*, Châteaubriant, Histoire et patrimoine du pays de Châteaubriant, 2018, p.60-79.

Porc, seigneur de Larchatz, connestable dudict Nantes, cappitaine general dudict ban et arriere ban, ordonne par mondict seigneur le gouverneur, presans messeigneurs les seneschal<sup>7</sup> et procureur dudict Nantes<sup>8</sup>, les quinze et saezième jours de may l'an mil cinq cens trante quatre.

#### Terrouer de Guerrande et baronnie de la Roche Bernard

En premier lieu, a esté par le procureur du Roy en Guerrande<sup>9</sup>, present, proteste que la comparution des cy après nommez desquelz les terres ont été saesies et en debapt, desquelles saesies est le proceix pendent, ne luy prejudiciera a ses droictz ne estat du proceix qui a esté remys au bon voulloir de monseigneur le gouverneur<sup>10</sup>.

(f° 1 v° [p. 50])

#### *Lances a quatre chevaulx*<sup>11</sup>

[en marge, d'une autre main plus récente]

---

<sup>7</sup> Christophe Brécel, docteur en droit (1517), avocat, sénéchal de Nantes et maître des requêtes de la maison de la reine (1523), s<sup>r</sup> de la Seilleraye et de Clermont (1523). Il occupe déjà la fonction de sénéchal de Nantes en 1522 (Arch. mun. Nantes, CC 109, compte de Bertrand Morin), et encore en juillet 1535 (BnF, fr. 23 242, f° 144, 15 juillet 1535 ; LE PAGE, Dominique, *Finances et politique en Bretagne au début des Temps modernes, 1491-1547. Étude d'un processus d'intégration au royaume de France*, Paris, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 1997 : note 56, p. 308). Il est le beau-frère de Guillaume Lespinay, petit-fils du trésorier général, qui est assigné en résidence en la maison de C. Brécel le 9 février 1532, (LE ID., *ibid.*, p. 356).

<sup>8</sup> Guillaume Laurens (né vers 1500-† après 1560), avocat, puis procureur du roi à Nantes, docteur ès droit (1535), conseiller (1554), puis maître des requêtes au parlement de Bretagne. Il est s<sup>r</sup> de Launay, du Branday, (Saint-Même-le-Tenu) (1540), de la Grande-Haie (Brains) (1552), de la Moricière (Saint-Philbert-de-Grand-Lieu) (1560), de la Marne (La Marne) (1560) et de la Galiotière (Port-Saint-Père) (1560), toutes ces terres étant en l'actuelle Loire-Atlantique. Fils aîné de Pierre Laurent, s<sup>r</sup> de Launay, procureur du roi puis conseiller aux Grands-Jours, et de Françoise de La Chesnaye. Il occupe déjà la fonction de procureur du roi à Nantes en 1525 (Arch. mun. Nantes, CC 109, compte de Bertrand Morin) et encore en 1531 (LE PAGE, *op. cit.*, note 50, p. 308, 6 juillet 1531).

<sup>9</sup> Jacques de Saint-Mallon (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1462, 24 octobre 1533 et GALLICE, Alain, *Guérande au Moyen Âge : Guérande, Le Croisic, le pays guérandais du milieu du XIV<sup>e</sup> au milieu du XV<sup>e</sup> siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003, p. 372). Il est également le premier greffier connu des états de Bretagne de 1534 à 1356, PLANIOL, Marcel, *Histoire des institutions, de la Bretagne*, 4 vol., Mayenne, Association pour la publication du manuscrit de M. Planiol, 1981-1982, t. V, p. 67.

<sup>10</sup> Déclaration de portée générale qui réserve les droits du procureur du duc dans les affaires le concernant et l'opposant à certains feudataires dont l'état de celles-ci a été communiqué au gouverneur de Bretagne. Le procureur est le garant des droits du duc, puis du roi, qu'il défend lors d'éventuels procès touchant la possession de fief, certains pouvant être en débat, d'autres saisis. En cas de litige, par exemple si une des terres possédées par un feudataire lui est contestée, le fait que le feudataire ait comparu et prêté serment ne peut être invoqué, par lui en sa faveur. Dans l'immédiat, l'information est donnée au gouverneur qui, à propos de l'équipement du feudataire aura à se prononcer.

<sup>11</sup> Une lance est une unité militaire comprenant un homme d'armes et un certain nombre d'auxiliaires à cheval. La lance bretonne comptait d'ordinaire, à l'époque ducal, un homme d'armes, deux archers et un coutillier – chacun étant monté – mais il est cité également des lances n'ayant que deux archers entre 1454 et 1455, JONES, Michael, « L'armée bretonne 1449-1491 : structures et carrières », dans Bernard CHEVALIER et Philippe CONTAMINE (dir.), *La France de la fin du xve siècle : renouveau et apogée : économie, pouvoirs, arts, culture et conscience nationales*, Paris, Éditions du CNRS, 1985, p. 147-166, ici note 4, p. 148 ; p. 153 et note 36, p. 155.

## Le Pennec<sup>12</sup>

[1] Le seigneur de Lauvergnac<sup>13</sup>, present, pour homme d'armes a quatre chevaux ; remonstre ne avoir harnois, et avoir envoyé a Tours<sup>14</sup> en querir ; luy est injoinct se armer a la prochaine monstre, et estre prest, et a faict le serment.

### *Lances a troys chevaux*

[2] Jehan du Boays<sup>15</sup>, seigneur de Baulac et de Careil, presant ; dict avoir eu charge de cappitaine au Croesic<sup>16</sup>, et pour ce en avoir esté excuse, et est remys au bon vouloir de monseigneur le gouverneur<sup>17</sup> ; et a faict le serment, et luy est injoinct de faire lance fournye<sup>18</sup>.

(f° 2 [p. 51])

[3] Le seigneur du Boaisalain<sup>19</sup>, presant, presente deux hommes non armez ; et remonstre qu'il n'a eu son partaige de la maison de la Vergnaye<sup>20</sup>, et n'a accoustumé de faire plus de deux archers ; luy est injoinct faire homme d'armes a la prochaine monstre, et a faict le serment.

[En marge, d'une autre main, plus récente]

---

<sup>12</sup> Tristan Le Pennec, s<sup>r</sup> de Lauvergnac. Le 10 juillet 1540, il déclare que cette prestation lui est imposée car il n'a pas encore « baillé audict Claude [son oncle] son droict naturel » ; ce qui ayant été fait il fut « deschargé d'ung desdictz hommes à cheval », et don n'est astreint, dès lors qu'à une lance a trois chevaux (HAMON, Henri, « Un aveu de Tristan Le Pennec, s<sup>r</sup> de Lauvergnac (1540) », *Histoire et patrimoine. Association préhistorique et historique de Saint-Nazaire*, n° 70, 2007, p. 67-69, ici p. 69. Sur Tristan Le Pennec et les Le Pennec voir *Dictionnaire des feudataires* (consultable en ligne Amis de Guérande / Archives paraphées / Dictionnaire des feudataires) où chacun des feudataires cités dans le procès-verbal de la montre et leurs familles, ainsi que les autres familles nobles présentes du sur « terrouer » de Guérande et la baronnie de la Roche-Bernard, ont fait l'objet d'une notice détaillée rédigée à partir des sources « locales » disponibles.

<sup>13</sup> Lauvergnac actuellement en La Turballe.

<sup>14</sup> Tours est un centre réputé de vente d'armement, voir CLOUZOT, Henri, « Les armuriers de Henri II », *Revue du seizième siècle*, t. 3, 1915, p. 182-186 : « Voici les prix courants des armuriers de Tours pour les harnais complets : Vignon Merveilles (1492), 26 écus d'or, Loys Merveilles (1543) ; 45 écus d'or ; Jehan Chereau (1542), 32 écus d'or ; Jehan Norieulx (1547), 34 écus d'or et 35 écus d'or ».

<sup>15</sup> Baulac en Goven (Ille-et-Vilaine), Careil en Guérande. Jean du Boays, s<sup>r</sup> de Baulac, de Careil, de Bochelimer (paroisse de Noyal-Muzillac, Morbihan). Voir *Dictionnaire...*

<sup>16</sup> Ce capitaine du Croisic était jusqu'alors inconnu, il ne figure pas dans la liste établie par GALLICE, *Guérande...*, p. 375.

<sup>17</sup> L'exemption revendiquée semble ne pas avoir été reçue, si l'on en juge par l'injonction de se présenter en armes, toutefois la décision est remise au bon vouloir du gouverneur.

<sup>18</sup> Si l'on en juge par l'injonction, la « lance fournye » – de même dans le cas du s<sup>r</sup> de Lesnerac (ci-dessous) – impose une obligation supérieure à cette catégorie et donc est une lance à quatre chevaux.

<sup>19</sup> Bois-Jolan en Saint-Nazaire. Claude Le Pennec. Voir *Dictionnaire...*

<sup>20</sup> Lire Lauvergnac.

Baye<sup>21</sup>

[4] Le seigneur de Merionnec<sup>22</sup> et de Coeslin<sup>23</sup>, present, pour homme d'armes a troys chevaulx, et est en son nom et garde naturel de sa fille ; et a faict le serment.

[en marge, d'une autre main]

Du Dreseuc<sup>24</sup>

[5] Le seigneur de Lesnerac<sup>25</sup>, present, homme d'armes a troys chevaulx ; injonction de faire lance fournye<sup>26</sup>.

[6] Le seigneur du Vergier<sup>27</sup>, present, homme d'armes, lance a troys chevaulx ; et a faict le serment.

(f° 2 v° [p. 52])

*Gentilz hommes faisans deux archiers*

[7] Allain de Bogat<sup>28</sup> et sa compaigne<sup>29</sup>, seigneur et damme de Bogat<sup>30</sup> et de Kervarec<sup>31</sup>, presente ung homme pour luy et harnoys et cheval pour sa femme ; et a faict le serment, et luy est injoinct se tenir prest.

[8] Le seigneur<sup>32</sup> de Tregrain<sup>33</sup> et de Saint Tenac<sup>34</sup>, comparu<sup>35</sup>, Pierre du Vergier<sup>36</sup>, son curateur, presante deux hommes ; et a faict le serment.

[9] Ollivier de La Tousche<sup>37</sup> et sa compaigne<sup>38</sup>, seigneur et damme de Kerroland<sup>39</sup>,

---

<sup>21</sup> Pierre Baye, s<sup>f</sup> de Mérianec et de Coislin. Voir *Dictionnaire...*

<sup>22</sup> Mérianec en Guérande.

<sup>23</sup> Coislin en Rouans et en Campbon

<sup>24</sup> Jean du Dreseuc, s<sup>f</sup> de Lesnerac. Voir *Dictionnaire...*

<sup>25</sup> Lesnerac en Escoublac.

<sup>26</sup> Voir note 18.

<sup>27</sup> Pierre du Verger, s<sup>f</sup> du Verger et du Cardinal en Guérande. Voir *Dictionnaire...*

<sup>28</sup> Voir *ibid...*

<sup>29</sup> Marie Le Gliff. Voir *ibid.*

<sup>30</sup> En Guérande.

<sup>31</sup> Kervarecn en Guérande terre relevant de la seigneurie de Cardinal.

<sup>32</sup> Adrien du Verger. Voir *Dictionnaire...*

<sup>33</sup> Trégain en Férel.

<sup>34</sup> Saint-Denac en Saint-André-des-Eaux.

<sup>35</sup> Comparu : signifie ici « représenté par ».

<sup>36</sup> Pierre du Verger, s<sup>f</sup> de Châteaulou. Voir *ci-dessous* et *Dictionnaire ...*

<sup>37</sup> Voir *ibid...*

<sup>38</sup> Elle reste inconnue.

presant, prrsente son fils<sup>40</sup> et o luy un archier oultre pour la damme du Vaunyel<sup>41</sup>, femme de son fils ; et ont faict le serment.

[10] Le seigneur<sup>42</sup> de Kerjehan<sup>43</sup>, comparu par Charles de La Vignolle, archier ; et, sur l'information faicte qu'il tient bien pour faire plus d'un homme<sup>44</sup>, injoinct de fournir ung aultre archier a la prochaine monstre ; et a faict le serment.

(f° 3 [p. 53])

[11] Le seigneur<sup>45</sup> de Byssin<sup>46</sup>, presant, o luy ung aultre archier ; injonction de avoir gantelletz a son homme, et a fait le serment.

[12] Jehan de Treguz<sup>47</sup>, seigneur dudict lieu<sup>48</sup>, comparu par Ollivyer Even, deux archiers ; injonction d'avoir sallade et banyere.

#### *Les faisans ung archier*

[13] Le seigneur de Chasteaulou<sup>49</sup>, c'est Pierre du Vergier<sup>50</sup>, quel a presente ung archier ; et a faict le serment.

[14] La damme<sup>51</sup> de Kerpondarm<sup>52</sup>, tutrix de son fils<sup>53</sup>, seigneur dudict lieu et de la Mestinaye<sup>54</sup>, comparu par Jullien Burban<sup>55</sup>, archier ; sauff a le recharge,r et a faict le serment

---

<sup>39</sup> Kerrolan en Guérande. Olivier de La Touche, la dame restant inconnue notice n°).

<sup>40</sup> Henri de La Touche.

<sup>41</sup> Le Vauniel en Guer (Morbihan). Ceci est une information nouvelle. Voir *Dictionnaire*.

<sup>42</sup> Jean Pineau. Voir *ibid*.

<sup>43</sup> Kerjean en Piriac.

<sup>44</sup>. Apparemment, il s'agit d'une sous-déclaration par un homme qui, par ailleurs, est connu pour être en retard à solder ses comptes. Voir *Dictionnaire*...

<sup>45</sup> Jean de Coëdro époux d'Aliénor de Condest, dame de Bissin. Voir *ibid*.

<sup>46</sup> Bissin en Guérande.

<sup>47</sup> Voir *Dictionnaire* ...

<sup>48</sup> Tréguz en Férel.

<sup>49</sup> Châteaulou en Saint-André-des-Eaux.

<sup>50</sup> Voir *Dictionnaire*... et ci-dessus note n°.

<sup>51</sup> Georgine de Juzel. Voir *Dictionnaire* ...

<sup>52</sup> Kerpondarmes en Guérande.

<sup>53</sup> Marc de Saint-Martin. Voir *ibid*.

<sup>54</sup> Lire la Mastinaye en Missillac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1881, 154, f° 37 v°), actuellement la Matinais.

<sup>55</sup> Peut-être est-il à rapprocher de ce J. Burban qui signe, comme notaire, le minu présenté le 20 juin 1540 par Georgine de Juzel (*ibid.*, B 1484).



(f° 3 v° [p. 54])

[15] Le seigneur<sup>56</sup> de Brantonnet<sup>57</sup>, comparu par Jehan Riallen<sup>58</sup>, archier ; et a fait le serment.

[16] Le seigneur<sup>59</sup> de Coetsal<sup>60</sup>, present, ung archier ; et a fait le serment.

[17] Maistre François Rogon, tuteur de Jacques Rogon<sup>61</sup>, seigneur de Trefiguon<sup>62</sup>, comparu par Jacques de Trebert, archier ; et a fait le serment.

[18] Le seigneur<sup>63</sup> de Trevené<sup>64</sup>, present, ung archer ; sauff a le recharger si estre doibt ; et a fait le serment de bien et loyalement servir le Roy.

[19] Le seigneur<sup>65</sup> de Petit Cleux<sup>66</sup>, ung archier ; et a fait le serment.

[20] Le seigneur<sup>67</sup> de Portmarsain<sup>68</sup>, present, ung archier ; injonction d'avoir meilleur cheval.

[21] Pierre Madic<sup>69</sup>, seigneur du Dreseuc<sup>70</sup>, comparu par Jehan du Chesne, ung archier.

---

<sup>56</sup> Claude de La Bouexière. Voir *Dictionnaire...*

<sup>57</sup> Brantonnet en Escoublac.

<sup>58</sup> Il pourrait être un descendant de Jean Riallen qui figure dans la réformation des nobles et des exempts faite à Guérande vers 1426 comme anobli « pour ce qu'il a esté es mandemens de monseigneur le duc monté et armé (LAIGUE, René de, Arch. dép. du Morbihan, 9 J 6, Guérande et sites Archives remarquables et *Dictionnaire...*).Voire de ce Jean Rialen résidant à Nantes en 1536 « Le huitième jour de novembre l'an mil v<sup>ct</sup> et xxxvi, fut baptisé Alen Rialen filz de Jehan Rialen et Catherine desbign sa femme, et par Myssire Jehan Cormery vicair de ceste église, et furent parains missire Alen de la Bouexière sgr de la Bellangeraye et Mr Gilles de Lisle sgr du Prineau et maraine damoiselle Jehanne de Mauleon femme et compaigne de noble homme Mr Jacques de Chateauto sgr du Chesne et du Breill, présent maïstre des requestes) conseiller du Roy en ses chambres et conseil de ce pays. (Arch. dép. de Loire-Atlantique, Nantes, registres paroissiaux de Sainte-Croix, vue 8/341).

<sup>59</sup> Michel Le Boteuc. Voir *Dictionnaire ....*

<sup>60</sup> Coëtsal en Guérande.

<sup>61</sup> Voir *Dictionnaire....*

<sup>62</sup> Troffiguet en Guérande

<sup>63</sup> Maître Pierre Jouan. Voir *Dictionnaire...*

<sup>64</sup> Trévené en Guérande.

<sup>65</sup> Il pourrait être Jean de Cleuz. Voir *Dictionnaire...*

<sup>66</sup> Cleuz en Saint-Nazaire dit encore Petit-Cleuz.

<sup>67</sup> Pierre Madic. Voir *Dictionnaire...*

<sup>68</sup> Promarzin en Guérande.

<sup>69</sup> Il est oncle du précédent. Voir *Dictionnaire...*

<sup>70</sup> Dreseuc en Guérande.

(f° 4 [p. 55])

[22] Jehan de Coesdic<sup>71</sup>, seigneur de Kerven<sup>72</sup>, comparu par Jehan Phelippes du Boisorhant<sup>73</sup>, ung archier ; et a fait le serment.

[23] Le seigneur<sup>74</sup> de Kercabuz<sup>75</sup>, presant, ung archier ; et a fait le serment.

[24] Le seigneur<sup>76</sup> de la Gelousye<sup>77</sup>, comparu par Jehan Le Bail, ung archier non arme ; et remonstre que, allant a la derroine monstre, son harnoys luy fut oste, et est en proceix pour le recouvrer ; et est injoinct en fournir a la prochaine monstre.

[25] Le seigneur<sup>78</sup> des Mesnilz<sup>79</sup>, presant, ung archier ; et a fait le serment.

[26] Le seigneur<sup>80</sup> de Ranzegat<sup>81</sup> comparu par Ollivier Le Barbier, ung archier ; sauff a le recharger si estre doibt ; injonction de destourner sa banniere qui est au rebours<sup>82</sup> ; et a fait le serment.

[27] Le seigneur<sup>83</sup> de Keralen<sup>84</sup>, presant, ung archier ; sauff a le recharger si estre doibt receu ; et a fait le serment.

(f°4 v° [p. 56])

[28] Perrine Pineau<sup>85</sup>, comparue par Mathurin Laubinel, ung archier ; et a fait le serment.

---

<sup>71</sup> Jean de Coëdic. Voir *Dictionnaire...*

<sup>72</sup> Kerven en Guérande.

<sup>73</sup> Boisorhant. Sans doute à rapporter à Roland de Boishorhant qui acquiert, un temps, 6 œillets de saline des héritiers de Guillaume Gouri (Arch. dép. de Loire-Atlantique, 1 E 1260, f° 21 v-23) et/ou d'un Boishorhant connu comme notaire à la cour de Saint-Nazaire, le 20 janvier 1512 (*ibid.*, B 1482).

<sup>74</sup> Il doit s'agir de François de Kercabus. Voir *Dictionnaire...*

<sup>75</sup> Kercabus en Guérande.

<sup>76</sup> Guillaume Sorel. Voir *Dictionnaire....*

<sup>77</sup> La Jalousie en Guérande.

<sup>78</sup> Louis de La Rochière, s<sup>r</sup> des Ménils et d'Heinleix. Voir *Dictionnaire...*

<sup>79</sup> Les Ménils en Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine) dans l'ancien diocèse de Saint-Malo.

<sup>80</sup> Julien Jouan. Voir *Dictionnaire...*

<sup>81</sup> Ranzegat en Saint-Molf.

<sup>82</sup> C'est-à-dire de la remettre à l'endroit.

<sup>83</sup> Guyon Thouet. Voir *Dictionnaire...*

<sup>84</sup> Kerallan en Escoublac.

<sup>85</sup> Perrine Pineau, tutrice de Claude Quelo, seigneur de Kerdréan en la paroisse de Batz. Voir *Dictionnaire...*

[29] Yvon Morio<sup>86</sup>, seigneur du Parc<sup>87</sup>, ung archier ; et a faict le serment, ; njonction d'estre myeux monté.

[30] Le seigneur<sup>88</sup> de Trouveray<sup>89</sup>, comparu par Mathurin Michel, ung archier ; et a faict le serment.

[en marge d'une autre main, plus récente, Gruyers]

[31] Jacques Le Gruier<sup>90</sup>, seigneur de la Porte<sup>91</sup>, comparu par Pierre, son fils, ung archier ; et a faict le serment ; et injonction de fournir deux archiers, sur l'information presantement faicte qu'il les peult porter par raison de ses heritaiges nobles.

[32] Jehan Le Tresle<sup>92</sup>, seigneur de Kerolland<sup>93</sup>, present, ung archier ; injonction d'avoir gantelletz ; et compiert aussi pour la seigneurie de Vaudepre<sup>94</sup> en la parroisse de Aller<sup>95</sup> ; et a faict le serment.

[33] Le seigneur<sup>96</sup> de Lesverac<sup>97</sup>, present, ung archier ; et a fait le serment.

(f° 5 [p. 57])

[34] La damme<sup>98</sup> de Kerfur<sup>99</sup>, comparue par Robert Bail, present, ung archier ; et a faict le serment.

[35] Le seigneur<sup>100</sup> de Trevenegat<sup>101</sup>, present, ung archier ; et a faict le serment.

[36] Jehan Le Bouteiller<sup>102</sup>, present ;dict que ce qu'il tient noblement ne vault guère

---

<sup>86</sup> Voir *ibid.*

<sup>87</sup> Le Parc en Guérande.

<sup>88</sup> Jean Gaultier. Voir *Dictionnaire...*

<sup>89</sup> Trouvray en Guérande.

<sup>90</sup> Voir *Dictionnaire...*

<sup>91</sup> La Porte ou La Porte-Calon au Croisic.

<sup>92</sup> Voir *Dictionnaire...*

<sup>93</sup> Kerroland en Herbignac.

<sup>94</sup> Jean Le Tresle est aussi seigneur du Vaudepierre, du chef de sa femme, Gillette Goullart, dame du Vaudepierre  
Voir *Dictionnaire...*

<sup>95</sup> Lire Allaire (Morbihan).

<sup>96</sup> François de Léverac. Voir *Dictionnaire...*

<sup>97</sup> Léverac en Guérande.

<sup>98</sup> Jeanne de Kerguisec. Voir *Dictionnaire...*

<sup>99</sup> Kerfur en Guérande (il existe également un Kerfur en Saint-André-des-Eaux).

<sup>100</sup> Pierre de Cleuz. Voir *Dictionnaire...*

<sup>101</sup> Trévenégat en Guérande.

plus de cent soulz de rente ; et a fait le serment ; et la non comparucion pour l'advenir qu'il demande a esté remys au bon vouuloir de monseigneur le gouverneur.

[37] Le s seigneur<sup>103</sup> de Colveuc<sup>104</sup>, present, ung archier ; et a fait le serment.

[38] Maistre Guy de Trevelec<sup>105</sup>, en son nom et garde naturel de ses enffens, comparu par Pierre de Kernay, archier ; et a fait le serment ; injonction d'avoir meilleur cheval, sauff a le recharger si estre doit.

(f° 5 v° [p. 58])

[39] Geffroy Georges<sup>106</sup>, Guyon Guillore<sup>107</sup>, ung archier monte et arme ; et neantmoins que paravant luy seul ne faisyt que deux hommes de pié, est receu, sauff a les remectre comme paravant ; et ont fait le serment.

[40] Le seigneur<sup>108</sup> de Kersalio<sup>109</sup>, comparu par Christofle Josselin, ung archier ; et a fait le serment.

[41] Le seigneur<sup>110</sup> du Plesseix Giffard<sup>111</sup>, presant, ung archier ; injonction de avoir encorre ung aultre gantellet

[42] Le seigneur<sup>112</sup> de Trelan<sup>113</sup>, presant, ung archier ; et a fait le serment ; sauff a le recharger si estre doit.

[43] La veuffve<sup>114</sup> Rolland Le Boteuc<sup>115</sup>, comparue par François Drien, ung archier ; et a fait le serment.

---

<sup>102</sup> Sans doute Jean Le Bouteiller, seigneur de Lessac en Guérande. Voir *Dictionnaire...*

<sup>103</sup> Jacques de Maurac. Voir *ibid.*

<sup>104</sup> Colveuc en Guérande.

<sup>105</sup> Il est s<sup>r</sup> de Trévelec en Herbignac. Voir *Dictionnaire...*

<sup>106</sup> Il est s<sup>r</sup> de Bauvran en Saint-André-des-Eaux. Voir *ibid.*

<sup>107</sup> Voir *ibid.*

<sup>108</sup> Gilles Le Guennec, soit de son fils Jean. Voir *ibid.*

<sup>109</sup> Kersalio en Guérande.

<sup>110</sup> Olivier Giffard, Voir *Dictionnaire...*

<sup>111</sup> Le Plessis-Giffard en Saint-Nazaire.

<sup>112</sup> Jean Quelo. Voir *Dictionnaire...*

<sup>113</sup> Trélan en Batz.

<sup>114</sup> Marguerite de Ros, à rattacher à la famille en possession de la seigneurie de la Haye- de-Ros en Missillac, relevant de la baronnie de La Roche-Bernard. Voir *Dictionnaire...*

<sup>115</sup> Voir *ibid.*

[44] Pierre Guillard<sup>116</sup>, Aulbin Le Roy<sup>117</sup> et Ollivier Le Roy<sup>118</sup>, comparus par Pierre Guillart, presente ung archier ; et a faict le serment ; injonction d'avantz bradz, et gantelletz.

(f° 6 [p 59])

[45] Pierre Labbé<sup>119</sup>, comparu par Jehan Le Mestre, ung archier ; injonction de avoir avant bradz, gantelletz et banyere, sauff a le recharger ; et a faict le serment.

[46] Guillaume Conan<sup>120</sup>, presant pour luy et Jehan Le Flo<sup>121</sup>, ung archier ; sauff a les remectre a pied.

[47] Jehan Rogon<sup>122</sup>, seigneur de Cadouzan<sup>123</sup>, presant, ung archer ; et a faict le serment ; injonction de avoir gantelletz.

[48] Le seigneur<sup>124</sup> de Port au Lou<sup>125</sup>, presant, ung archier ; et a faict le serment.

[49] Le seigneur<sup>126</sup> de Launay<sup>127</sup>, ung archier ; et a faict le serment.

[50] Le seigneur<sup>128</sup> de Lechet<sup>129</sup>, comparu par Jehan Quelart, ung archier ; et a faict le serment ; injonction d'avoir sallade et banyere.

[51] Le seigneur<sup>130</sup> de la Pasquellaye<sup>131</sup>, presant, ung archier ; et a faict le serment.

---

<sup>116</sup> Voir *ibid.*

<sup>117</sup> Voir *ibid.*

<sup>118</sup> Voir *ibid.*

<sup>119</sup> Voir *ibid.*

<sup>120</sup> Voir *ibid.*

<sup>121</sup> Voir *ibid.*

<sup>122</sup> Voir *ibid.*

<sup>123</sup> Cadouzan en Saint-Dolay.

<sup>124</sup> Jean de Trégéuz, le jeune, époux de Marguerite de Lauvignac, dame de « Portaulou ». Voir *Dictionnaire...*

<sup>125</sup> Port-au-Loup en Piriac.

<sup>126</sup> Il doit s'agir de Jacques du Verger. Voir *Dictionnaire...*

<sup>127</sup> Launay en Camoël.

<sup>128</sup> Il doit s'agir de Jean Calon. Voir *Dictionnaire...*

<sup>129</sup> Léchet en Guérande.

<sup>130</sup> Guillaume de La Haye, Voir *Dictionnaire...*

<sup>131</sup> La Pasquelais en Saint-Nazaire.

(f° 6 v° [p. 60])

[52] Le seigneur<sup>132</sup> de Soursac<sup>133</sup>, comparu par Nycollas Moysant, ung archier ; sauff a le recharger, et fournyra aux preecedentes injonctions ; et a fait le serment.

[53] Jacques Desvignes<sup>134</sup>, ung archier ; et a fait le serment ; injonction d'avoir sallade.

[54] Le seigneur<sup>135</sup> de Langlermyne<sup>136</sup>, presant, ung archier ; et a fait le serment.

[55] Le seigneur<sup>137</sup> de Condest<sup>138</sup>, comparu par Guyon Chevallier, ung archier ; et a fait le serment.

[56] La damme<sup>139</sup> de la Pommeraye<sup>140</sup>, comparue par Jehan Gaultier, ung archier ; et a fait le serment.

[57] Le seigneur<sup>141</sup> de la Haye de Ros<sup>142</sup>, comparu par Phelippes de La Chaussee, ung archier ; et a fait le serment ; injonction de servir de sa personne.

[58] Le seigneur<sup>143</sup> de Boays Caseil<sup>144</sup>, comparu par Allain Lhomme, ung archier ; et a fait le serment

(f° 7 [p. 6i])

[59] Christofle Bourdin, comparu pour le seigneur<sup>145</sup> de Kerabeur<sup>146</sup>, ung archier et

---

<sup>132</sup> Gilles Le Gentil. Voir *Dictionnaire...*

<sup>133</sup> Soursac en Mesqer.

<sup>134</sup> Sans doute doit-il être identifié avec Jacques de La vigne, s<sup>r</sup> de la Ville-Brenoguen en Saint-André-des-Eaux. Voir *Dictionnaire...*

<sup>135</sup> Jean Gouëre. Voir *ibid.*

<sup>136</sup> Langermine en Pontchâteau.

<sup>137</sup> Guillaume de Condest. Voir *Dictionnaire...*

<sup>138</sup> Condest en Nivillac.

<sup>139</sup> Il doit s'agir de Françoise de La Pommeraye. Voir *Dictionnaire...*

<sup>140</sup> En Saint-Nazaire.

<sup>141</sup> Jean de Ros. Voir *Dictionnaire...*

<sup>142</sup> En Missillac.

<sup>143</sup> Jean Le Heno. Voir *Dictionnaire...*

<sup>144</sup> Il doit s'agir de Coëtcasrel en Herbignac (la forme en « Boays » étant ne francisation d'un toponyme breton *Coët*) et de notice n.

<sup>145</sup> Yvon Thouet. Voir *Dictionnaire...*

<sup>146</sup> Sans doute une cacographie, pour Kerroberten Herbignac

pour Jehan Le Talguern<sup>147</sup> ; et ont fait le serment ; injonction de avoir gantelletz et avantz braz.

[60] Le seigneur<sup>148</sup> de Coetzcaz<sup>149</sup>, ung archier ; et a fait le serment

[61] Le seigneur<sup>150</sup> de la Chauvellerie<sup>151</sup>, ung archier ; et a fait le serment.

[62] Le seigneur<sup>152</sup> du Blanc<sup>153</sup> et la Maillardaye<sup>154</sup>, ung archier ; et a fait le serment ; sauff a le recharger

[63] Guillaume Gaudouyn, comparu pour la damme<sup>155</sup> de la Sauvagère<sup>156</sup>, ung archier ; et a fait le serment.

[64] Le seigneur<sup>157</sup> de Boseron<sup>158</sup>, presant, ung archier ; et a fait le serment ; injonction d'avoir avantz bradz et gantelletz.

[65] Le seigneur<sup>159</sup> de Larlo<sup>160</sup>, comparu par Charles Brehault, ung archier.

(f° 7 v° [p. 62])

[66] Le seigneur<sup>161</sup> de Ysson<sup>162</sup>, comparu par Jehan Dyver, ung archier ; et a fait le serment.

---

<sup>147</sup> Jean Talguern, s<sup>r</sup> de Cabeno en Saint-André-des-Eaux. Voir *Dictionnaire...*

<sup>148</sup> Jacques de Coëtcas. Voir *ibid.*

<sup>149</sup> Coëtcas en Escoublac.

<sup>150</sup> François Lorens. Voir *Dictionnaire...*

<sup>151</sup> La Chauvellerie en Missillac.

<sup>152</sup> François du Dreseuc. Voir *Dictionnaire...*

<sup>153</sup> Le Blanc en Assérac.

<sup>154</sup> Les Brulais dans l'actuelle Ille-et-Vilaine, GUILLOTIN de CORSON, Amédée, « Statistique historique et monumentale du canton de Maure [arrondissement de Redon, Ille-et-Vilaine], *Bulletin et mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*. t. VIII, p. 93)

<sup>155</sup> Michelle Guyhart. Voir *Dictionnaire...*

<sup>156</sup> La Sauvagère en Nivillac.

<sup>157</sup> Guillaume de La Châtaigneraie. Voir *Dictionnaire...*

<sup>158</sup> Bozeron en Nivillac.

<sup>159</sup> Il doit s'agir de Pierre de Larloc. Voir *Dictionnaire...*

<sup>160</sup> Sans doute Larloc en Saint-André-des-Eaux, plutôt que Larloc en Guérande, et

<sup>161</sup> Jean Le Fauhé. Voir *Dictionnaire...*

<sup>162</sup> Isson en Assérac.

[67] La damme<sup>163</sup> de Kerogat<sup>164</sup>, comparue par Jehan Le Cohe, ung archier ; et injoinct fournir ce qu'il doibt, comme a la derroine monstre ; et remonstre estre sourvenu beaucoup de charges, et la terre estre tombee en bail.

[68] Le seigneur<sup>165</sup> de Aguihac<sup>166</sup>, comparu par Guyon Longle, ung archier ; et a faict le serment ; et luy est injoinct de servir de sa personne.

[69] La damme<sup>167</sup> de la Tousche<sup>168</sup>, tutrix de sa fille<sup>169</sup>, comparue par Jullien Rober ; reçeu sauff a le charger ; et a faict le serment.

[70] La damme<sup>170</sup> du Hirel<sup>171</sup>, comparue par Jehan Ricault, ung archier ; et a faict le serment.

[71] La damme<sup>172</sup> de la Fresnaye<sup>173</sup>, comparue par Anthoine Nepveu, ung archier ; et a faict le serment.

(f° 8 [page 63])

[72] Le seigneur de [blanc], comparu par Philippes Bonnyer, ung archier ; et a faict le serment ; njonction d'avantz bradz et gantelletz.

[73] Pierre Le Taffle<sup>174</sup>, presant, d'aige de dix neuff ans, non arme ; dict estre escollier ; et a faict le serment ; et lui est injoinct fournir ung archier a la prochaine monstre.

[74] Le seigneur<sup>175</sup> de Kerpoisson<sup>176</sup>.

---

<sup>163</sup> Il pourrait s'agir de Françoise Talhouët. Voir *Dictionnaire...*

<sup>164</sup> Kerougas en Assérac, longtemps en possession des Catonnet. Voir *ibid.*

<sup>165</sup> Robert Guénéal. Voir *ibid.*

<sup>166</sup> Laguihac en Saint-Dolay. Voir *ibid.*

<sup>167</sup> Elle demeure inconnue.

<sup>168</sup> Sans doute la Touche en Guérande.

<sup>169</sup> Il doit s'agir de Marie Hillari. Voir *Dictionnaire.*

<sup>170</sup> Françoise Le Voyer, veuve de Bertrand Budes, mère de Jacques Budes Voir *ibid.*

<sup>171</sup> Le Hirel en Saint-Dolay,

<sup>172</sup> Il doit s'agir de la mère de Bastien Burel. Voir *Dictionnaire...*

<sup>173</sup> La Fresnaye en Saint-Dolay.,

<sup>174</sup> Pierre Le Taffle, s<sup>r</sup> de Quenet en Assérac. Voir *Dictionnaire...*

<sup>175</sup> René de Kerpoisson. Voir *ibid...*

<sup>176</sup> Kerpoisson en Saint-André-des-Eaux.



*Les archiers requerans ayde*

[75] Le seigneur<sup>177</sup> du Pont Blanc<sup>178</sup>, presant ; remonstre pour ce qu'il tient noblement ne vault que envyron dix livres, et ne pouvoir fournir ung archier ; et sera veu pour luy bailler ayde au vouuloir de monseigneur le gouverneur.

(f° 8 v° [p. 64])

*Les comparans a pied*

[76] Guillaume Goay<sup>179</sup>, ung homme de pié arme de brigandine, sallade, javelline et espée.

[77] Ollivier de Lislerte<sup>180</sup> |

[78] Guillaume de Bechet<sup>181</sup> |, homme de pied arme de brigandine, sallade et gorgerte, javellyne et espée.

[79] Jehan Savary<sup>182</sup>, comparu a pied, arbalestre, brigandine, sallade et banyere.

[80] Allain Le Bosec<sup>183</sup> compiert a pied, sallade, brigandine, javelline et espée.

[81] Le seigneur<sup>184</sup> de Kerbernard<sup>185</sup>, comparu par Henry Crespart, homme de pied, brigandine, sallade et hallebarde.

[82] Ollivier Le Gruyer<sup>186</sup> et pour sa femme<sup>187</sup>, comparut a pied, brigandyne, espée et sallade et a fait le serment.

---

<sup>177</sup> Il reste inconnu.

<sup>178</sup> Le Pont-Blanc en Guérande.

<sup>179</sup> Lire Grooy. Voir *Dictionnaire...*

<sup>180</sup> Sans doute lire Lillecte, s<sup>t</sup> d'Avallix en Saint-Nazaire. Voir *ibid.*

<sup>181</sup> Il reste inconnu.

<sup>182</sup> S<sup>t</sup> de la Ville-Savary en Saint-André-des-Eaux. Voir *Dictionnaire...*

<sup>183</sup> S<sup>t</sup> de Brelevenez en Piriac (notice n°).

<sup>184</sup> Nicolas Thébaud Voir *Dictionnaire...*

<sup>185</sup> Kerbernard en Assérac.

<sup>186</sup> Voir *Dictionnaire...*

<sup>187</sup> Guillemette Le Rouxeau Voir *ibid.*

[83] Guillaume Rondeau<sup>188</sup>, comparu par Pierre Riou, homme de pié, en brigandyne, javellyne, espée et sallade ; et a fait le serment.

(f° 9 [p. 65])

[84 Ollivier Le Baud<sup>189</sup> |

Jehan Le Flo<sup>190</sup> |, un homme a pied ; fournyra aux precedentes injonctions.

[85] Les hoirs Eonnet Thebaud<sup>191</sup>, comparuz par Robert Thebaud, homme de pied, a curasse, javellyne et sallade ; et a fait le serment.

[86] Jehan Madeuc<sup>192</sup>, homme de pied, comparu par Jehan Le Guernec, brigandyne, gorgerete, sallade, javellyne et espée ; sauff a le recharger si estre doibt ; et a fait le serment.

[87] Jehan de Beat<sup>193</sup>, homme de pié, sallade et banyere, brigandyne, javellyne et espée ; et a fait le serment.

[88] Jehan Cramezel<sup>194</sup>, comparu par Symon Nycollas<sup>195</sup>, homme de pié, curasse, sallade et banyere, javellyne et espée ; et luy est injoinct, pour ce qu'il dict estre mallade, de servir de sa personne si n'y a impeschement.

[autre main en marge]

Cramezel]

[autre main]

et de cet article au seigneur de Kerné Cramezel le 22 janvier 1739)

(f° 9 v° [p. 66])

---

<sup>188</sup> Voir *ibid.*

<sup>189</sup> Du Croisic. Voir *ibid.*

<sup>190</sup> Voir *ibid.*

<sup>191</sup> Sans doute à rapprocher de Nicolas Thébaud et de la paroisse d'Assérac. Voir *ibid.*, et note 184.

<sup>192</sup> Voir *ibid.*

<sup>193</sup> Sans doute lire Béac et à rapprocher de la famille de Béac, s<sup>r</sup> de Bécen en Saint-Nazaire Voir *ibid.*

<sup>194</sup> Jean Cramezel, seigneur de Kermeance en Saint-André-des-Eaux. Voir *ibid.*

<sup>195</sup> Il pourrait être ce Siméon Nicolas, qui est cité dans une lettre de rémission du 19 novembre 1533, obtenue à la suite d'un meurtre. Il est donné comme natif de Saint-Nazaire, âgé de 21 ans, et « barbier et pilote » (GALLICÉ, Alain et COQUARD, Jean-Pierre, « Siméon Nicolas “pilote de la ripvière de Loyre” », *Histoire et patrimoine, Association préhistorique et historique de Saint-Nazaire*, n° 85, janvier 2016, p. 24-31).

[89] Pierre Vignard<sup>196</sup>, comparu par Jehan de Millet, homme de pié, brigandyne, sallade, avant bradz et javellyne ; et a faict le serment.

[90] La veuve Jehan Joullain<sup>197</sup>, comparue par Bertran Blays, homme a pié, brigandyne, sallade, avantz bradz et javellyne ; et sur informacion presantement faicte qu'elle joyst de bien pour porter a la guerre davantaige, j luy est injoinct fournyr ung homme a cheval, archier, sauff recharge faisant le procureur plus ample informacion ; et ont faict le serment.

[91] Jacques Layc<sup>198</sup> comparu par Guillaume Viment, homme de pié, brigandyne, sallade, javellyne et espée.

(f° 10 [p. 67])

*Les officiers du roy excusez*

[en marge autre main plus récente ]

Le sénéchal de Guerrande.

[92] Le seigneur de Lessac<sup>199</sup> ; il est seneschal de Guerrande<sup>200</sup>

[93] Le seigneur de Cosquer<sup>201</sup> ; c'est le lieutenant de Guerrande<sup>202</sup>.

*Les excusez par le seigneur de Montejehan<sup>203</sup>*

---

<sup>196</sup> De Nivillac. Voir *Dictionnaire...*

<sup>197</sup> Olive Juignet, veuve de Jean Jollan du Croisic. Voir *ibid.*

<sup>198</sup> Du Croisic. Voir *ibid.*

<sup>199</sup> En Guérande.

<sup>200</sup> Michel Le Boteuc. Voir *Dictionnaire...*

<sup>201</sup> Le Cosquer en Guérande

<sup>202</sup> Guillaume de Sécillon Voir *Dictionnaire...*

<sup>203</sup> René de Montjean est le fils de Louis de Montjean (v. 1450-508) et de Jeanne du Chastel, dame de la Bellière (v. 1463-1506) (VINDRY, Fleury, *Dictionnaire de l'état-major français au XVI<sup>e</sup> siècle : première partie : Gendarmerie*, Paris-Bergerac, Impr. générale du Sud-Ouest (J. Castanet)/Cabinet de l'historiographe, 1901, p. 263, 2 p. 137, pour ce qui suit sauf indications contraire. Dès 1525, il est un familier du roi MORICE, Pierre-Hyacinthe, *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, 3 vol., Paris, 1742-1746, t. III, col. 963-864). Il est blessé et fait prisonnier en 1525 lors de la bataille de Pavie. En 1526, il épouse Philippe de Montespédon, dame de Beaupreau. En 1527, il est lieutenant de la compagnie d'ordonnance de Jean de Laval, baron de Châteaubriant, la première des deux compagnies stationnées en Bretagne. Il était capitaine d'une compagnie depuis 1530. En mai 1532, il reçoit du roi « délégation expresse pour remplir les fonctions de M. de Châteaubriant, quand besoin serait, comme lieutenant du roi gouverneur de Bretagne. On ne sait à

[94] La damme<sup>204</sup> de Trevecar et Beaulieu<sup>205</sup>. A esté en l'endroit de l'appel, apparu une lettre du seigneur de Montejehan dont la teneur ensuit :

[autre main plus récente]

Suivant un contrat du 18 mars 1528 refere du V V 37, haute et puissante damoiselle Françoisse de Trevecar estoit dame de Trevecar et de Beaulieu

(f° 10 v° [p. 68])

« Monseigneur de Kerberné, pour ce que ma demoysele de Beaulieu est femme veuffve<sup>206</sup> ayant charge de myneurs qui, pour ceste heure, ne pourront faire comparoir pour elle, gens montez et en ordre, ainsi qu'elle voudroict bien, aux monstres de l'arriere ban qui se tiendront en Bretagne en ce mys (*sic*) de may, sans grosse mise et aussi que si soubdain, ne pourroit recouprer chevaulx telz que est bien requis, je vous pry, en ma faveur, la voulloir excuser a ceste prochaine monstre et luy faire toutes les gracieusetes que pourrez ; et je respons pour elle, que aux foiz que l'arriere ban marchera, qu'elle y envoyra gens montez et armez comme elle y est tenue, et en estat de faire service au Roy. Et, pour ce que j'ay ceste seurete, que en meilleur endroit, que cesluy la voudriez faire pour moy, ne vous en diray aultre chose si non vous advertir que de ce que ferez pour elle, en ma faveur, vous en seray tenu, et me ferez bien grand plaesir car elle est de mes parentes<sup>207</sup> et ses enffens<sup>208</sup>, bien proches et fort de mes amys, et pour qui je voudroys beaucoup faire, et si en quelque endroit me voulliez employer, me trouverez aultant a votre commandement que amy que ayez en ce monde qui sera pour la fin, après m'estre recommandé de bien bon cueur a votre

---

quelle date, exactement, ce dut être quelques jours avant la convocation des états, et dans le seul but de lui faire présider les séances (*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, t. VII, p. 447, n° 25 614). Déjà le roi avait récompensé, pour le rôle qu'il lui demandait de jouer, ce courtisan dévoué et fidèle qui devait parvenir aux plus hautes charges de la cour et de l'armée ». LA MARTINIÈRE, Jules de, « Vannes dans l'ancien temps : notes et documents », *Bulletin de la Société polymathique du Morbihan*, 1911, p. 181. Il venait, en 1533, de présider les états de Bretagne. Maréchal de France en 1538, il mourut en Piémont en 1539.

<sup>204</sup> Françoisse de Trévecar (voir ci-dessous), veuve de Jacques Madeuc (ou Du Guémadeuc), seigneur du Guémadeuc et tutrice de leur fils François, un de leurs cinq enfants. Voir *Dictionnaire...*

<sup>205</sup> Trévecar en Escoublac et Beaulieu en Mesquer.

<sup>206</sup> Voir note 204.

<sup>207</sup> Françoisse de Trévecar est l'épouse d'un fils d'un cousin au quatrième degré de René de Montjean, seigneur de Montjean. *Hervé du Chastel et Méance du Liscoët sont en même temps des ancêtres à la quatrième génération de René de Montjean, seigneur de Montjean et des ancêtres à la cinquième génération de Jacques Madeuc, l'époux de Françoisse de Trévecar, vicomtesse de Rezé (base Roglo).*

<sup>208</sup> Voir note 204.

bonne grace, et prie Dieu, monseigneur de Kerberné, vous donner ce que désirez ». De MONTEJEHAN, ce deuxième jour de may. Ainsi signe : « Votre entierement bien bon amy Montejehan », et sur le dos de ladicte lettre est escript : « a monseigneur de Kerberne commissaire de l'arrière ban des gentilz hommes de Guerrande ».

(f° 11 [p. 69])

*Les disans se monstrer ailleurs*

[en marge, autre main plus récente]

du Cambout)

[95] A l'appel du seigneur de la Pipellaye<sup>209</sup>, a comparu le seigneur<sup>210</sup> de Coeslin<sup>211</sup> ; qui a remonstré qu'il faict sa monstre a Saint Mallo, et en apparaistra ou il appartiendra pour se saulver du deffault de comparoir

[96] Le seigneur<sup>212</sup> de Villeneuve<sup>213</sup> ; dict se monstrer a Vennes, et en informera

*Les excusez par malladie*

[97] Le seigneur<sup>214</sup> de Ranlieuc<sup>215</sup>, c'est le seigneur du Pordo<sup>216</sup> ; qui s'est excuye, par malladie, a Nantes.

(f° 11 v° [page 70])

*Non comparans a ladicte monstre*

[98] Le seigneur<sup>217</sup> du Quilfistre<sup>218</sup>

[99] Le seigneur de C[a]rne<sup>219</sup>

---

<sup>209</sup> Est-ce La Pippelaye en Pipriac ?

<sup>210</sup> Est-ce René du Cambout comme l'indique la mention marginale ? Voir *Dictionnaire...*

<sup>211</sup> Coeslin en Campbon.

<sup>212</sup> Il doit s'agir d'un fils de Jean Calon dont le prénom reste inconnu.

<sup>213</sup> Villeneuve en Guérande.

<sup>214</sup> Jean de Saint-Gilles. Voir *Dictionnaire...*

<sup>215</sup> Ranlieu en Saint-André-des-Eaux.

<sup>216</sup> Pordor en Avessac.

<sup>217</sup> Bertrand de Quilfistre. Voir *Dictionnaire...*

<sup>218</sup> En Saint-Molf.

<sup>219</sup> Tristan de Carné ou de son fils Marc. Tous deux, à l'époque, portent le titre de seigneur de Crémeur en

[100] Le seigneur d'Escoublac<sup>220</sup>

[101] Le seigneur<sup>221</sup> du Grand Clos<sup>222</sup>

[102] Ollivier d'Ust<sup>223</sup>, seigneur de Ust<sup>224</sup>

[103] Jehan de Musillac<sup>225</sup>, seigneur de Trenac<sup>226</sup>

[104] Le seigneur<sup>227</sup> de Trohanbert<sup>228</sup>

[105] Le seigneur<sup>229</sup> de Cadousan<sup>230</sup>

[106] Le seigneur<sup>231</sup> de Larlot<sup>232</sup>

[107] Maistre François Caillon<sup>233</sup>, seigneur de la Porte<sup>234</sup>

[108] Le seigneur<sup>235</sup> de Coetraz<sup>236</sup>

(f° 12 [p. 71])

[109] La damme<sup>237</sup> de la Pypelaye<sup>238</sup>, en son nom et tutrice du seigneur<sup>239</sup> de Brehet<sup>240</sup>

---

Guérande, et Marc est également seigneur de Marsaint en Saint-Nazaire. Voir *Dictionnaire...*

<sup>220</sup> Christophe de L'Hospital (Hôpital). Voir *ibid...*

<sup>221</sup> Jacques de Launay. Voir *ibid...*

<sup>222</sup> Lire Grand-Cleuz en Saint-Nazaire.

<sup>223</sup> Olivier d'Ust. Voir *Dictionnaire...*

<sup>224</sup> Ust en Saint-André-des-Eaux.

<sup>225</sup> Muzillac. Voir *Dictionnaire...*

<sup>226</sup> Sans doute faut-il lire Trévaly, ancienne paroisse de Guérande sur l'actuelle commune de La Turballe.

<sup>227</sup> Il doit s'agir de Louis de Carlarec (Kerlarec) époux d'Artuze de Montbeille, veuve de Guyon du Pont, dame douairière de Tréambert.. Voir *Dictionnaire...*

<sup>228</sup> Tréambert en Saint-Molf.

<sup>229</sup> S'agit-il d'un doublet, pour Jean Rogon (note 122) ou de Philippe Rogon. Voir *Dictionnaire...*

<sup>230</sup> Cadousan en Saint-Dolay.

<sup>231</sup> Il doit s'agir de François Deno. Voir *Dictionnaire...*

<sup>232</sup> Lire Larloc. Sans doute s'agit-il ici de Larloc en Guérande et non de celui en Saint-André-des-Eaux (note 159 et 160).

<sup>233</sup> Lire François Calon. Voir *Dictionnaire ...*

<sup>234</sup> La Porte-Calon en Guérande.

<sup>235</sup> Il doit s'agir de Raoul de Kerguiris. Voir *Dictionnaire ...*

<sup>236</sup> Il convient sans doute de lire Coëthiruas en la paroisse de Kervigan dans l'actuel Morbihan

<sup>237</sup> La mère de Julien de Kerveno Voir *Dictionnaire...*

son fils

[110] Le seigneur de Kermeno<sup>241</sup>

[en marge autre main plus récente]

le seigneur de Senon]

[111] Le seigneur<sup>242</sup> de Senon<sup>243</sup>

[112] Les heritiers de Bertran Carays<sup>244</sup>, seigneurs de Cozker<sup>245</sup>

[113] Les seigneur et damme<sup>246</sup> du Parc<sup>247</sup>

[1141] Yvon Brenoguen<sup>248</sup>

[115] Jean Trimaud<sup>249</sup>

[116] Jacques du Drezeuc<sup>250</sup>

[117] Jehan Gaultier le jeune, garde naturel de ses enfants<sup>251</sup>

[118] La damme de Henleix<sup>252</sup>

---

<sup>238</sup> En Pipriac, voir note 209.

<sup>239</sup> Julien de Kerveno. Voir *Dictionnaire...*

<sup>240</sup> Bréhet en la paroisse de Guérande (actuellement en la Turballe).

<sup>241</sup> Sans doute, lire Kerveno. Il pourrait alors s'agir de Guillaume de Kerveno, seigneur de Kerroul. Voir *Dictionnaire...*

<sup>242</sup> Henri Sorel. Voir *ibid.*

<sup>243</sup> Senon actuellement Saint-Nom en Guérande.

<sup>244</sup> Carahès. Voir *Dictionnaire ...*

<sup>245</sup> Le Cosquet en Escoublac.

<sup>246</sup> Yvon Morio et Anne Briend. Voir *Dictionnaire...* Sans doute s'agit-il d'un doublon, voir n° 86.

<sup>247</sup> Voir note 87.

<sup>248</sup> Seigneur de la Ville-au-Gal en Saint-André-des-Eaux. Voir *Dictionnaire...*

<sup>249</sup> Voir *ibid.*

<sup>250</sup> Voir *ibid.*

<sup>251</sup> Il pourrait s'agir de Jean Gaultier qui, le 10 décembre 1539, rend hommage au roi pour la métairie de la Ville-au-Gal appartenant à Louise Cramezel. Voir *ibid...* Mais il peut également s'agir d'un doublon pour maître Jean Gaultier, s<sup>r</sup> de Trouvray (fils de Jean Gaultier, s<sup>r</sup> de Trouvray) qui comparait à la montre (note 89°).

<sup>252</sup> Il existe deux seigneuries d'Heinlex en Saint-Nazaire : Heinlex-Rohan et Heinlex-Pommeraye. En 1532, Heinlex-Rohan étant en possession de Tristan de Rohan, « la damme d'Heinlex » paraît être Guillemette de La Pommeraye et la seigneurie être celle Heinlex-Pommeraye. Voir *Dictionnaire...*

(f° 12 v° [p.72])

[119] Le seigneur de la Pasquelaye<sup>253</sup>

[120] Jehan de Beac<sup>254</sup>

[121] Le seigneur de Launay<sup>255</sup>

[122] Les seigneur et damme de Port au Loup<sup>256</sup>

[123] Pierre Le Gruier<sup>257</sup>

[124] Le seigneur et damme de Severac, son mary est president de Bourdeaux<sup>258</sup>

[125] La damme<sup>259</sup> de la Mothe Almen<sup>260</sup> ; s'est presanté Jehan du Dreseuc, frère de la dame dudict lieu de la Mothe Almen ; auquel il a esté fait injonction se compraroistre

---

<sup>253</sup> Une telle mention se lit au f° 6 du procès-verbal de la montre et nous avons proposé d'identifier ce seigneur présent à la montre à Guillaume de La Haye (notes 130 et 131). Il pourrait s'agir alors d'un doublon. Toutefois des seigneuries de la Pasquellais existent à proximité du pays guérandais. Ernest de Cornulier (*Essai sur le dictionnaire des terres et seigneuries comprises dans l'ancien comté nantais et dans le territoire actuel du département de la Loire-Inférieure*, Paris, Dumoulin, 1857, rééimp. sous le titre *Dictionnaire des terres et seigneuries de l'ancien comté nantais et de la Loire-Inférieure*, Nantes, la Galerie des ancêtres, 2007) en recense une en Vigneux en possession de Jean de Cornal, en 1511 ; et une autre en Savenay, en possession de Guillaume Louedrais en 1454 et de Jeanne Dorsal, épouse de Guillaume de La Haye – qui pourrait être de la famille des seigneurs de la Pasquellais en Saint-Nazaire – en 1478. Ces noms ne semblent pas se lire au détour de confronts des déclarations – certes, non exhaustives – des dates 1530-1540, ce qui paraît exclure leur possible présence d'autant plus que les feudataires de Savenay et de Vigneux ne comparaissent pas ordinairement avec ceux du « terrouer » de Guérande.

<sup>254</sup> Sur le procès-verbal de la montre se lit le nom de Jean de Béat (posèrent à la montre, f° 6) – nom par ailleurs, semble-t-il, inconnu – et que nous avons identifié comme Jean de Béac (note 193). Il s'agirait, ici encore, d'un doublon, qu'une erreur de saisie pourrait expliquer.

<sup>255</sup> Il est enregistré, au f° 6 du procès-verbal de la montre « le seigneur de Launay », que nous avons proposé d'identifier à Jacques du Verger, seigneur de Launay en Camoël (note s136, 127). Il est cité encore un Jacques de Launay, du Grande-Cleux (notes 221-322) S'agit-il d'un doublon ? Toutefois, les seigneuries de Launay sont nombreuses ne serait-ce que dans le comté nantais. Ernest de Cornulier (*op. cit.*) en dénombre une trentaine dont une en Saint-Dolay et le 8 octobre 1539, se rencontre Guillaume Bertran, seigneur de Launay, qui rend hommage au roi pour 40 œillets de saline tenus de lui a foi, hommage et rachat (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 102).

<sup>256</sup> Au f°6 du procès-verbal de la montre est mentionné, présent à la montre, le « seigneur de Port au Lou » que nous avons identifié à Jean de Tréguz le jeune (notes, 136-127), ce qui fait, à nouveau, songer à un doublon. Celui-ci pourrait s'expliquer par la reprise d'une indication antérieure. En 1514-1515, Pierre de Lauvignac et son épouse sont qualifiés seigneur et dame de « Portaulou », leur héritière, Marguerite, a épousé Jean. Voir *Dictionnaire...*

<sup>257</sup> Voir *ibid.*

<sup>258</sup> Jeanne du Chaffault, dame douairière de Sévérac, épousa (en troisièmes nocces) François de Benquet, conseiller au parlement de Bordeaux en 1519 et troisième président de 1527 à 1541. Voir *ibid.*

<sup>259</sup> Marguerite du Dreseuc, dame douairière de la Motte-Almand (-Allemand), veuve de Jean Gastinel, écuyer, seigneur de Kervenel et de La Motte-Allemand, et tutrice de leur fille Jeanne. Voir *ibid.*

<sup>260</sup> La Motte-Alman (la Motte-Allemand) en Saint-Nazaire.



davant monseigneur le commissaire et messieurs de la justice dedans le premier jour de juillet, pour ce qu'il a remonstré ne pouvoir recouvrer chevaulx ne harnoys en armes sellon ce qu'elle doibt des terres qu'elle tient. (f° 13 [p. 73]) Et a ledict seigneur de Kerberné, commissaire, rellate que audict jour assigne se comparut, par devant luy, ledict du Dreseuc pour ladicte damme de la Mothe Almen, quil estoyt bien monte et arme en estat d'archier ; et receut son serment.

Ainsi signe : Pierre GLE, Christofle BRECEL, seneschal, Guillaume LAURENS,  
procureur du Roy

[signature] Pierre LESCOUBLE<sup>261</sup>

## Index des noms de personne et des noms de lieux

### A

*Aguihac*, voir *Laguihac*, en Saint-Dolay.

*Allaire (Aller)*, f°4 v°

### B

Bail, Robert, f° 5

*Baulac*, en *Goven (Ille-et-Vilaine)*, s<sup>r</sup> de Baulac, voir Jea du Boays

[Baye, Pierre], s<sup>r</sup> de Mérionnec et de Coeslin, f° 2

Béac (Béat), Jean de f° 9 et 12 v°

*Beaulieu*, en Mesquer, la dame de, voir Françoise de Trévecar

Benquet François, « president de Bourdeaux », époux de Jeanne du Du Chaffault, dame  
douairière de Sévérac épouse, f° 12 v°

Bissin (Byssin), en Guérande, le s<sup>r</sup> de, f° 3

Blays, Bertrand, f° 9 v°

---

<sup>261</sup> Il est le notaire qui signe la coupé. À rapprocher d'un Jean Lescouble, sieur de la Haultière en Chantenay (Arch. dép. de Loire-Atlantique, E 474, pour 1539, cahier de la réformation du rôle rentier d'Orvault) et d'une Claude Lescouble, épouse e Pierre Ménardeau, s<sup>r</sup> du Housseau (registre de baptême de la paroisse Sainte-Croix : 15 septembre 1553). Des Lescouble se trouvent aussi à Missillac : le 6 mars 1452 (n.st), Ollivier Lescouble est mentionné dans une réformation des nobles et des exempts de la paroisse de Missillac, sans doute à rapprocher des Lescouble qui résident à Ploerren (actuel département du Morbihan). Voir *Dictionnaire...*

*Boaisalain*, voir Bois-Jollan

*Bogat*, en Guérande, coir Alain de Boogat

Bogat, Alain de, époux Marie Le Gliff, s<sup>r</sup> et dame de Bogat et de Kervarec, f<sup>o</sup> 2 v<sup>o</sup>

*Boays Caseil*, voir Coëtcasrel

*Boseron*, voir Bozeron

Bois-Jollan, voir Claude Le Pennec

Bonnyer, Philippe, f<sup>o</sup> 8

Bourdin, Christophe, f<sup>o</sup> 7

*Bozeron (Boseron)*, en Nivillac, le s<sup>r</sup> de, voir Guillaume de La Châtaigneraie

*Brantonnet*, en Escoublac, le s<sup>r</sup> de, voir Claude de La Bouexière

Brécel, Christophe, sénéchal de Nantes, f<sup>o</sup> 1, 13

Bechet, Guillaume de, f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup>

Brehault, Charles, f<sup>o</sup> 7

*Bréhet*, en la paroisse de Guérande, actuellement en la Turballe, le s<sup>r</sup> de, voir Julien de Kerveno

Brenoguen, Yvon, s<sup>r</sup> de la Ville-au-Gal en Saint-André-des-Eaux, f<sup>o</sup> 12

Burban, Jullien, f<sup>o</sup> 3

[Burel, Bastien], la mère de, dame de la Fresnaye, f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>

## C

*Cadouzan (Cadousan)*, en en Saint-Dolay, voir Jean et Philippe Rogon

Calon (Caillon), Francois, maître, <sup>r</sup> de la Porte-Calon, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>

[Calon, Jean], s<sup>r</sup> de Lécht, f<sup>o</sup> 6

[Calon, Jean], un fils de, s<sup>r</sup> de Villenieve, f<sup>o</sup> 11

*Careil*, en Guérande, s<sup>r</sup> de, voir Jean du Boays

Caraysn voir Carahès

Carahès, Bertrand, les héritiers de, s<sup>r</sup> du Cosquet, f<sup>o</sup> 12

[Carlarec (Kerlarec), Louis], époux de Artuze de Montbeille, veuve de Guyon du Pont, de dame douairière de Tréambert, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>

Carné [C[a]ne, Tristan ou Marc], son fils, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>

Chevallier, Guyon, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>

*Chasteaubriend*, voir *Châteaubriant*, le

*Châteaubriant*, le sire de : voir Jean de Laval

*Châteaulou (Chasteaulou)*, en Saint-André-des-Eaux, voir Pierre du Verger

*Cleuz (Petit Cleux)*, en Saint-Nazaire, voir Jean de Cleuz  
[Cleuz, Jean de], s<sup>r</sup> de Cleux (Petit Cleux), f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>  
[Cleuz, Pierre de], s<sup>r</sup> de Trévenégat, f<sup>o</sup> 5  
Coëdic (Coesdic), Jean de, s<sup>r</sup> de Kerven, f<sup>o</sup> 4  
[Coëdro Jean de époux d'Alienor de Condest, dame de Bissin], f<sup>o</sup> 3  
*Coeslin*, voir Coislin  
*Coëtcas*, en Escoublac, le s<sup>r</sup> de, voir Jacques de Coëtcas  
[Coëtcas Jacques de ], le s<sup>r</sup> de Coëtcas, f<sup>o</sup> 7  
*Coëtcasrel (Boays Caseil)*, en Herbignac, le s<sup>r</sup> de, voir Jean Le Heno  
*Coëthiruas (Coetraz)*, le s<sup>r</sup> de, voir Raoul de Kerguiris  
*Coetraz*, voir *Coëthiruas*  
*Coëtsal*, en Guérande, le s<sup>r</sup> de, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>  
*Coetzcaz*, voir Coëtcas  
*Coislin*, en Rouans et en Campbon, voir Pierre Baye  
*Coislin*, en Cambon, voir René du Cambout  
*Colveuc*, en Guérande, le s<sup>r</sup> de, voir Jacques de Maurac  
*Condest*, en Nivillac, le s<sup>r</sup> de, voir Jean de Condest  
[Condest, Jean de], s<sup>r</sup> de Condest, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>  
Conan, Guillaume, f<sup>o</sup> 6  
*Cozker*, voir Le Cosquet  
Cramezel, Jean, s<sup>r</sup> de Kermeance, en Saint-André-des-Eaux, f<sup>o</sup> 9  
Cramezel, s<sup>r</sup> de Kerné, 22 janvier 1739, f<sup>o</sup> 9  
Crne (C[a]ne), le s<sup>r</sup> de, vor Carné  
Crespart, Henri, f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup>

## D

[Deno, François], s<sup>r</sup> de Larloc en Guérande, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>  
Desvignes, Jacques, s<sup>r</sup> de la Ville-Brenoguen en Saint-André-des-Eaux, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>  
*Dreseuc*, le s<sup>r</sup> du, voir Pierre Madic  
[Cambout René du], s<sup>r</sup> de Coislin, f<sup>o</sup> 11  
Du Boisorhant (Boaisorhant), Philippe, f<sup>o</sup> 4  
Du Boays, Jean, s<sup>r</sup> de Baulac et de Careil, capitaine de du Croisic, f<sup>o</sup> 1 v<sup>o</sup>  
Du Chaffault, Jeanne, dame douairière de Sévérac épouse, en en troisièmes nocés), François  
de Benquet, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>

Du Chesne, Jean, f° 3 v°

[Du Dreseuc, François], s<sup>r</sup> du du Blanc et la Maillardaye, f° 7

Du Dreseuc (Drezeuc) Jacques du, f° 12

[Du Dreseuc, Jean], s<sup>r</sup> de Lesnerac, f° 2

Du Dreseuc, Jean, frère de Marguerite, f° 12 v°, 13

[Du Dreseuc, Marguerite), dame douairière de Lla Motte-Allemand, veuve de Jean Gastinel,  
f° 12 v°, 13

[Du Verger, Adrien], s<sup>r</sup> de Trégain et de Saint-Denac, f° 2 v°

[Du Verger. Jacques], s<sup>r</sup> de Launay, f° 6

[Du Verger, Pierre], s<sup>r</sup> du Verger, f° 2 Du Verger, Pierre, s<sup>r</sup> de Châteaulou, f° 2 v°, 3

Dyvern Jean, f° 7 v°

## E

*Escoublac*, le s<sup>r</sup> de, voir Christophe de L'Hospital

Even, Ollivier, f° 3

## G

Gaudouyn, Guillaume,

Gaultier, Jean, s<sup>r</sup> de Trouvray, f° 4 v°

Gaultier, Jean le jeune, garde naturel de ses enfants, f° 12

Gaultier, Jean, f° 6 v°

Georges, Geffroy, s<sup>r</sup> de Bauvran en Saint-André-des-Eaux, f° 5 v°

[Giffard, Olivier], s<sup>r</sup> du Plessis-Giffard, f° 5 v°[

Glé, Pierre, monseigneur, chevalier, s<sup>r</sup> de L'Esponnière et Kerberné : f° 1, 10 v°, 13

Groy (Goay), Guillaume, f° 8 v°

[Gouëre Jean], s<sup>r</sup> de Langermine, f° 6 v°

[Guénéal, Robert], s<sup>r</sup> de Laguihac (Aguihac), f° 7 v°

*Guérande (Guerrnde)*°, :

*Guérande (Guerrnde)*, le procureur royal de, voir Jacques de Saint-Mallon

*Guérande (Guerrnde)*, le sénéchal royal de, [Michel Le Boteu, f° 10

*Guérande*, le « terrouere de : f° 1

Guillard, Pierre, f° 5 v°

Guillore, Guyon, f° 5 v°

[Guyhart, Michelle], dame de La Sauvagère, f° 7

## H

*Heinlex[-Pommeraye]*, en Saint-Nazaire, la dame de, voir Guillemette de la Pommeraye  
*Henleix*, *vostr Heinlex*

[Hillari], Marie, sous tutelle de la dame de la Touche, sa mère, f° 7 v°

## I

*Isson (Ysson)*, le s<sup>r</sup> de, voir Jean Le Fauhé

## J

Jollan (Joullainà, Jean, la veuve [Olive Juignet, f° 9 v°

[Jouan, Julien], s<sup>r</sup> de Ranzgat, f° 4

[Jouan, Pierre], s<sup>r</sup> de Trévené, f° 3 v°

Joullain, voir Jollan

[Juignet, Olive], veuve Jean Jollan, f° 9 v°

[Juzel, Georgine de], dame de Kerpondarmes, tutrice de son fils [Marc de Saint-Martin], f° 3

## K

*Kerabeur*, voir *Kerrobot*

Kerallan (Keralen), en Escoublac, le s<sup>r</sup> de, voir Thouet, Guyon

*Kerbernard*, en Assérac, le s<sup>r</sup> de, voir Nicolas Thébaud

*Kerberné (Kerbenec)*, voir Glé

*Kercabus*, en Guérande, voir François de Kercabus

[Kercabus, François de], s<sup>r</sup> de Kercabus, f° 4

*Kerfur*, en Guérande, la dame de, voir Jeanne de Kerguisec, f° 5

[Kerguiris, Raoul de], sr de Coëthiruas, f° 11

[Kerguisec, Jeanne de], dame de Kerfur,

*Kerjean (Kerjehan)* en Piriac, le s<sup>r</sup> de, voir Jean Pineau

Kernay, Pierre de, f° 5

*Kerné*, f° 9

*Kerogat*, voir *Kerougar*

*Kerougar (Kerogat)*, en Assérac, dame de, voir Françoise Talhouët

Kerpoisson, en Saint-André-des-Eaux, le s<sup>r</sup> de, voir René de Kerpoisson

[Kerpoisson, René de], s<sup>f</sup> de Kerpoisson, f<sup>o</sup> 8  
*Kerpondarmes*, en Gurénade, la dame de, voir Georgine de Juzel  
*Kerrobert (Kerabeur)*, en Herbignac, le s<sup>f</sup> de, voir Yvon Thouet  
*Kerrolan (Kerroland)* en Guérande, vor Olivier de La Touche  
*Kerolland*, en Herbignac, voir Jean Le Tresle  
Kermeno, le s<sup>f</sup> de, voir Guillaume de Kerveno  
Kersalio, en Guérande, voir Le Guennec  
*Kervarac*, en Guerande, voir Alain de Bogat et Marie Le Gliff  
*Kerven*, en Guérande, le s<sup>f</sup> de, voir Jean de Coëdic, f<sup>o</sup> 4  
[Kerveno (Kermeno) Guillaume de], de Kerroul, f<sup>o</sup> 12  
Kerveno, Julien de, s<sup>f</sup> de Bréhet, f<sup>o</sup> 12

## L

*L'Esponnière (Lesponnière)*, voire Glé  
L'Hospital, Christophe de, s<sup>f</sup> d'Escoublac, f<sup>o</sup> 11 v<sup>o</sup>  
[La Bouexière, Claude de], s<sup>f</sup> de Brantonnet, f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>  
[La Châtaigneraie, Guillaume de], s<sup>f</sup> de Bozeron, f<sup>o</sup> 7  
La Chaussée, Philippe de, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>  
*La Chauvellière*, en Missillac, le s<sup>f</sup> de, voir François Lorens  
*La Fresnaye*, en Saint-Dolay, la dame de, voir Bastien Burel  
[La Haye, Guillaume], s<sup>f</sup> de la Pasquelais, f<sup>o</sup> 6, 12 v<sup>o</sup>  
*La Haye-de-Ros*, en Missillac, le s<sup>f</sup> de, voir Jean de Ros  
*La Gelousye*, voir la Jalousie  
*La Jalousie (Gelousye)*, en Guérande, voir Guillaume Sore  
*La Maillarday*, Les Brulais dans l'actuelle Ille-et-Vilaine, voir François du Dreseuc  
*La Matinai (Mastinaye, Mestinaye)*, en Missillac, voir Marc de Saint-Martin  
*La Motte-Alman (La Mothe-Allmand)*, en Saint-Nazaire, la dame de, vor Marguerite du  
Dreseuc  
*La Pasquelais (Pasquellaye)*, en Saint-Naitre, le s<sup>f</sup> de, voir Guillaume de La Haye  
*La Pasquelaye*, f<sup>o</sup> f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>, voir sans doute *la Pasquelais*,  
*La Pippelaye*, en Pipriac, f<sup>o</sup> 11  
*La Pippelaye*, en Pipriac, la dame de la, voir Julien de Kerveno  
La Pommeraye, en Saint-Nazaire, voir Françoise de La Pommeraye.  
[La Pommeraye, Françoise de], dame de la Pommeraye, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>

[La Pommeraye, Guillemette de], dame d'Heinlex-Pommeraye, f° 12

*La Porte[-Calon]*, au Croisic, f°4 v°.

*La Porte[-Calon]*, en Guérande, le s<sup>f</sup> de, voir François Calon

*La Roche-Berard*, la baronnie de : f° 1

[La Rochière, Louis], de s<sup>f</sup> des Ménils, f° 4

*La Sauvagère*, en Nivillac, la dame de, voir Michelle Guyhart

*La Touche (Tousche)*, en Guérande, voir la dame de la Touche

La Touche, la dame de, tutrice de sa fille Marie Hiallari, f° 7 v°

La Touche (Tousche), Olivier, s<sup>f</sup> de Kerrolan : f° 2 v°

[La Touche (Tousche)], Henri, fils d'Olivier : f° 2 v°

*La Vergnaye*, voir Lauvergnac

La Vignolle, Charles de, f° 2 v°

Labbe, Pierre, f° 6

*Laguihac (Aguihac)*, en Saint-Dolay, le s<sup>f</sup> de, voir Robert Guénéal

*Langermine (Langlermyne)*, en Pontchâteau, le s<sup>f</sup> de, voir Jean Gouëre

*Larchapt (Larchatz)*, en Romagné (Ille-et-Vilaine), voir François Le Porc

*Larloc (Larlo)*, en Saint-André-des-Eaux, le s<sup>f</sup> de, voir Pierre de Larloc

*Larloc (Larlot)*, en Guérande, voir François Deno

[Larloc, Pierre de], s<sup>f</sup> de Larlooc, f° 7

Laubinel, Mathurin, f°4 v°

*Launay*, en Camoël, le s<sup>f</sup> de, voir Jacques du Verger

Launay, le s<sup>f</sup> de, f° 12 v°

[Launay, Jacques de], du Grande-Cleux, f° 11 v°

Laurens, Guillaume le procurer de Nantes, f° 1, 13

Lauvergnac, le s<sup>f</sup> de, voir Tristan Le Pennec

[Laval, Jean de], Châteaubriant, « hault et puissant » monseigneur, sire de Châteaubriant, de  
Montaillant, de Candé, Derval et Malestroict, comte de Plorhan, gouverneur et lieutenant  
général pour le roi en Bretagne : f° 1

Layc, Jacques, f° 9 v°

Le Bail, Jean, f° 4

Le Barbier, Ollivier, f° 4

Le Baud, Olivier, f° 9

*Le Blanc*, en Assérac, le s<sup>f</sup> du Blanc, voir François du Dreseuc

Le Bosc, Alain, s<sup>f</sup> de Brelevenez, en Piriac, f° 8 v°

[Le Boteuc, Michel], s<sup>r</sup> de Coëtsal, f<sup>o</sup> f<sup>o</sup> 3 v<sup>o</sup>  
[Le Boteuc, Michel], s<sup>r</sup> de Lessac, sénéchal de Guérande, f<sup>o</sup> 10  
Le Boteuc, Rolandn, la veuve, voir Marguerite de Ros  
Le Bouteiller, Jean, s<sup>r</sup> de Lessac ( ?)  
Le Cohe, Jeann f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>  
*Le Cosqer*, en Guérande, voir Guillaume de Sécillon  
*Le Cosquet (Cozker)*, en Escoublac, les s<sup>ts</sup> de, voir Bertran Carahès  
*Le Croisic*, le capitain du, voir Jean du Boays  
[Le Fauhé Jea], s<sup>r</sup> d'Isson, f<sup>o</sup> 7 v<sup>o</sup>  
Le Flo, Jean, f<sup>o</sup> 6  
Le Flo, Jean, f<sup>o</sup> 9  
Le Gentil, Gilles, s<sup>r</sup> de Soursac, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>  
Le Gliff, Marie épouse d'Alain de, Bogat, s<sup>r</sup> et dame de Bogat et de Kervarec, f<sup>o</sup> 2 v<sup>o</sup>  
*Grande-Cleux (Grand Clos)*, en Saint-Nazaire, le s<sup>r</sup> de, voir Jacques de Launay  
*Grand Clos*, voir *Grande-Cleux*  
Le Gruyer (Gruier), Jacques, s<sup>r</sup> de la Porte, f<sup>o</sup>4 v<sup>o</sup>  
Le Gruyer (Gruier), Jacques, fils du précédente, f<sup>o</sup>4 v<sup>o</sup>  
Le Gruyer, Olivier et sa femme [Guillemette Le Rouxeau], f<sup>o</sup> 8 v<sup>o</sup>  
Le Gruyer (Gruier) Pierre, f<sup>o</sup> 12 v<sup>o</sup>  
[Le Guennec, Gilles oui son fils Jean], s<sup>r</sup> de Kercalio, f<sup>o</sup> 5 v<sup>o</sup>  
Le Guernec, Jean, f<sup>o</sup> 9  
[Le Heno, Jean], s<sup>r</sup> de Coëtcasrel, f<sup>o</sup> 6 v<sup>o</sup>  
*Le Hirel*, en Saint-Dolay, la dame de, voir Françoise, Le Voyer  
Le Mestre, Jean, f<sup>o</sup> 6  
*Le Parc*, en Guérande, voir Yvon, Morio  
*Le Parc*, en Guérande, le s<sup>r</sup> et la dame voir Yvon, Morio  
[Le Pennec, Claude], s<sup>r</sup> du Bois-Jollan<sup>o</sup> 2  
[Le Pennec, Tristan], s<sup>r</sup> de Lauvergnac<sup>o</sup> 1 v<sup>o</sup>  
Le Plessis-Giffard, en Saint-Nazaire, le s<sup>r</sup> de, voir Olivier Giffart  
*Le Pont-Blanc*, en Guérande, le s<sup>r</sup> du, (celui-ci reste inconnu), f<sup>o</sup> 8  
Le Porc, François, « noble et puissant », s<sup>r</sup> de Larchapt (Larchatz), connétable de Nantes,  
capitaine général du ban et arriéré ban, f<sup>o</sup> 1  
Le Roy, Aubin, f<sup>o</sup> 5 v<sup>o</sup>  
Le Roy, Olivier, f<sup>o</sup> 5 v<sup>o</sup>



[Le seigneur de (blanc)], f° 8

Le Taffle, Pierre, s<sup>r</sup> de Quenet en Assérac, f° 8

Le Talguern, Jean, voir Talguern

Le Tresle, Jean, s<sup>r</sup> de Kerolland, f°4 v°

[Le Voyer, Françoise], dame du Hirel, veuve de Bertrand Budes et mère de Jacques, f° 7 v°

*Lécht*, en Guérande, le s<sup>r</sup> de voir Jean Calon.

Lescouble, Pierre, f° 13

*Lesnerac*, en Escoublac, le s<sup>r</sup> de, voir Jean du Dreseuc

*Lessac*, en Guérande, le r de, vor Michel Le Boteuc

Léverac (Lesverac), en Guerande, le s<sup>r</sup> de, voir François de Léverac

Léverac, François de, s<sup>r</sup> de Lévrac, f°4 v°

Lhomme, Alain, f° 6 v°

Lillecte (Lislerte), Ollivier de, s<sup>r</sup> d'Avallix, en Saint-Nazaire, f° 8 v°

Lislerte, Ollivier de, voir Lillecte

Guyon Longle, f° 7 v°

[Lorens, François], s<sup>r</sup> de la *Chauvellière*, en Missillac, f° 7

## M

Madeuc, Jean, f° 9

[Madic, Pierre], s<sup>r</sup> du Dreseuc, f° 3 v°

[Madic, Pierre], s<sup>r</sup> de Promarzin, neveu du précédent, f° 3 v°

Maurac, Jacques de, s<sup>r</sup> de Colceuxn, f° 5

*Ménils* (Mesnilz), en Bréal-sous-Montfort (Ille-et-Vilaine) dans l'ancien diocèse de Saint-

Malo, voir Louis de La Rochière,

*Mérionnec*, en Guérande, voir Baye

Millet, Jean de, f° 9 v°

Montjean (Montjehan), René de, f° 10, 10 v°

Morio, Yvon, s<sup>r</sup> du Parc, f°4 v°

Moyasant, Nicolas, f° 6 v°

Musillacn, voir Muzillac

Musillac (Muzillac), s<sup>r</sup> de Trévaly (Tréac), f° 11 v°

## N

*Nantes* : f° 1

*Nantes*, le procurer de, voir Guillaume Laurens

*Nantes*, le sénéchal de, voire Christophe Brécel

Nycollas, Simon, f° 9

## P

[Pineau, Jean], s<sup>r</sup> de Kerean en Piriac, f° 2 v°

Pineau, Perrine, [tutrice de Claude Quelo, s<sup>r</sup> de Kerdréan, en la paroisse de Batz], f°4 v°

*Pordor (Pordo)*, en Averssac, le s<sup>r</sup> de, voir Jean de Saint-Gilles

*Port-au-Loup (Port au Lou)*, en Piriac, le s<sup>r</sup> de, vous Jean de Trégus le jeune

*Port-au-Loup*, le s<sup>r</sup> et dame de, f° 12 v°

*Portmarsain*, voir Promarzin

*Promarzin (Portmarsain)*, le s<sup>r</sup> de, voir Pierre Madic

## N

Nepveu, Antoine, f° 7 v°

## Q

Quelart, Jean, f° 6

Quelo, Jean, s<sup>r</sup> de Trélan, f° 5 v°

*Quilfiste (Quilfistre)*, en Saint-Molf, le dr de, voir Bertrand de Quilfiste

Quilfiste (Quilfistre), Bertrand de, s<sup>r</sup> de Quilfiste, f° 11 v°

## R

*Ranlieu (Ranlieuc)*, en Saint-André-des-Eaux, le s<sup>r</sup> de, voir Jean de Saint-Gilles

*Ranzegat*, en Mesquer, le s<sup>r</sup> de, voir Julien Jouan

Riallen, Jean, f° 3 v°

Ricault, Jehan, f° 7 v°

Riou, Pierre, f° 8 v°

Rober, Jullien, f° 7 v°

Rogon, François, maître, f° 3 v°

Rogon, Jacques, f° 3 v°

Rogon, Jean, s<sup>r</sup> de Cadouzan, f° 6

[Rogon, Philippe], s<sup>r</sup> de Cadouzan, f° 11 v°

Rondeau, Guillaume, f° 8 v°

[Ros, Jean de], sr de la Haye-de-Ros, f° 6 v°

[Ros Marguerite de], veuve Roland Le Boteuc, famille en possession de la seigneurie de la Haye- de-Ros, en Missillac, f° 5 v°

## S

*Sainit André (Saint Andre)*, la motte, f° 1

*Saint-Denac*, en Saint-André-des-Eaux, voir Adriene du Verger

[Saint-Gilles, Jean de], s<sup>r</sup> de Ranlieur et du Pordor, f° 11

[Saint-Mallon, Jacques], de, procureur royal de Guérande, f° 1

[Saint-Martin, Marc de], fils [Georgine de Juzel,], dame de Kerpondarmes, sa tutrice [, f° 3

*Saint-Nom*), en Guérande, le s<sup>r</sup> de « Senon », voir Sorel, Henri

*Saint-Tenac*, voir Daint-Denac

Savary, Jean, s<sup>r</sup> de la Ville-Savary, en Saint-André-des-Eaux, f° 8 v°

[Sécillon, Guillaumes de}, s<sup>r</sup> du Coquet, lieutenant royal de Guérande, f° 10

*Senon*, voire Saint-Nom

Séverac, le s<sup>r</sup> et dame de, voir Jeanne du Chaffault et François de Benquet

Sorel, Guillaume, s<sup>r</sup> de la Jalousie, f° 4

Sorel, Henri, s<sup>r</sup> de Saint-Nom, f° 12

Soursac, en Mesquer, le s<sup>r</sup> de, voir Gilles Le Gentil

## T

Talguern (Le Talguern), s<sup>r</sup> du Cabéno en Saint--André-des-Eaux, f° 7

[Talhouët, Françoise, dame], dame de Kerougar, f° 7 v°

Thébaud, les héritiers Éonnet, f° 9

Thebaud, Robert, f° 9

Thébaud, Nicolas, s<sup>r</sup> de Kerbernard, f° 8 v°

[Thouet, Guyon], s<sup>r</sup> de Kerallan, f° 4

[Thouet Yvo], s<sup>r</sup> de Kerrobert (Kerabeur), f° 7

*Tréambert (Trohanbert)*, en Saint-Molf, de s<sup>r</sup> de, voir Louis de Carlarec (Kerlarec)

Trebert, Jacques de, f° 3 v°

*Trefiguonn*, voir Troffiguet

*Trégain*, en Férel, voir Adrien du Verger

*Tréguz*, en Férel, voir

Tréguz, Jean de, s<sup>f</sup> de Tréguz, f° 3

[Jean de Tréguz, le jeune], époux de Marguerite de Lauvignac, dame de « Portaulou », f° 6

*Trélan*, ne Barz, voir Jean Quelo

*Trenac*, voir *Trévaly*

*Trévaly*, ancienne paroisse de Guérande sur l'actuelle commune en La Turballe, le s<sup>f</sup> de, voir  
Jean de Muzillac

*Trohanbert*, voir Tréambert

*Trévecar*, en Escoublac, la dame de Trévecar et Beaulieu, voir Françoise de Trévecar

[Trévecar, Françoise, « haute et puissante damoiselle », de], dame de Trévecar et Beaulieu, f°  
10, 10 v°

Trévelec, Guy de, maître, s<sup>f</sup> de Trévelec en Herbignac, « en son nom et garde naturel de ses  
enffens », f° 5

*Trévené*, en Guérande, le s<sup>f</sup> de, voir Pioerre Jouan.

Trévenégat, en Guérande, le s<sup>f</sup> de, voir Pierre de Cleuze

Trimaud, Jean, f° 12

*Troffiguet* (Trefiguon), en Guérande, voir Jacques Rogon

Trouvray (Trouveray), le s<sup>f</sup> de, voir Jean Gaultier

## U

*Ust*, en Saint-André-des-Eaux, le s<sup>f</sup> d', voir Olivier d'Ust.

Ust, Olivier d', s<sup>f</sup> d'Ust, f° 11 v°

## V

Vaunyel, en Guer (Morbihan), la dame du, épouse d'Henri de La Touche, f° 2 v°

*Vaudepierre* (*Vaudepre*), en Allaire (Morbihan), seigneurie de, en possession, de Jean Le  
Tresle, époux de Gillette Goullart, dame du Vaudepierre, f°4 v°

*Verger* (*Veergier*), s<sup>f</sup> du, voir Jean du Verger

Vignard, Pierre, f° 9 v°

*Villeneuve* (*Villeneuve*), en Guérande, le s<sup>f</sup> de, voir Jean Calon, un fils de

Viment, Guillaume, f° 9 v°

## Y

*Ysson*, voir *Isso*,

GALLICE, Alain, FAUCHERAND, Charlotte, « 15-16 mai 1534, Nantes, Monstres generalles et reveue des gentilz hommes et aultres subietz au ban et arriere-ban en l'evesché de Nantes [...] Terrouer de Guerrande et baronnie de la Roche Bernard », *Amis de Guérande, Archives partagées / Archives remarquables*

mis en ligne le 1<sup>er</sup> mars 2024